

LE PROJET DE LOI POUR UNE ÉCOLE DE LA CONFIANCE, POINTS DE CLARIFICATION

i

**LA LOI RÉDUIRAIT
LA LIBERTÉ
D'EXPRESSION
DES PROFESSEURS ?**

Non, l'article 1 ne crée pas d'obligations nouvelles. Il rappelle le **devoir de neutralité** des fonctionnaires dans le respect de la loi portant droits et obligations des fonctionnaires.

Il consacre le **respect** que doivent les familles et les élèves à l'institution scolaire et à ses personnels.

i

**L'INSTRUCTION
OBLIGATOIRE À 3 ANS
NE SERAIT PAS
FINANCÉE
PAR L'ÉTAT ?**

Non, cette mesure s'accompagne d'un soutien de l'État :

- **créations de postes à la maternelle** dans un contexte de baisse démographique
- **accompagnement financier des communes** (hausse des inscriptions, rénovation des bâtiments...)

i

**LE RENFORCEMENT
DE L'ÉCOLE
INCLUSIVE SE
FERAIT SANS
MOYENS
SUPPLÉMENTAIRES ?**

Non, la création d'un service public de l'école inclusive se fera avec **des accompagnants mieux formés** (formation initiale de 60 h), recrutés en **CDD de 3 ans minimum** et regroupés en pôles pour des élèves mieux accueillis à l'école et des familles plus sereines.

i

**LES COLLÈGES
ABSORBERAIENT LES
ÉCOLES AVEC LA MISE
EN PLACE DES
ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS DES SAVOIRS
FONDAMENTAUX ?**

Non, c'est un projet qui repose sur l'**accord de la commune et du conseil d'école**.

C'est **une liberté nouvelle** pour adapter l'école à la spécificité de chaque territoire et dans l'intérêt des élèves.

Le projet n'impose pas le regroupement des écoles sur un site unique.

Chaque école gardera son directeur.

i

**LES DIRECTEURS D'ÉCOLE
DISPARAITRAIENT AVEC
LA MISE EN PLACE DES
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
DES SAVOIRS
FONDAMENTAUX ?**

Non, les directeurs d'école resteront les **interlocuteurs privilégiés** de la municipalité et des familles.

Ils auront **plus de temps et plus de moyens** pour construire un projet pédagogique au plus près des besoins de leurs élèves.

i

**AVEC LE
PRÉ-RECRUTEMENT,
LES ÉTUDIANTS
REPLACERAIENT
LES PROFESSEURS ?**

Non, le pré-recrutement permettra de **susciter de nouvelles vocations** de professeurs, de **diversifier socialement** leur recrutement, de **sécuriser le parcours** des étudiants jusqu'au concours.